



PROCES VERBAL
de la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 5 mars 2014 à 19h00
(Salle de l'Épinette à Saint-Lupicin)

PRESENTS : Francis Lahaut, Bernard Vuillard, Yves Poète, Jean-Jacques Baroni, Claude Mora, Roland Couty, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Michel Colomb, Jean-Yves Comby, Thierry Grenard, Gérard Barut, Guy Perrier, Philippe Passot, Jacques Lançon, Thierry Vidaillet, Jean-Pierre Ackermann, Eliane Grenard, Roger Beguet, Jean-François Demarchi, Christian Fournier, Bernard Abel, Bruno Dutel, Véronique Girault, Jean-Paul Gruet-Masson, Jean-Pierre Jacquemin, Jean-Claude Millet, Jean-Louis Millet, Alain Mouret, Norma Paillissé, André Vialle, Alain Waille, Déborah Baroni, Yvan Smaniotto, Ludovic Sonney, Nicolas Gindre, Claudie Pillard, Daniel Monneret, Raymond Chevassu, Jean Greusard,

EXCUSES : François Casagrande, Jean-Pierre Martorell, Chantal Cretin, Christian David, Françoise Crespy, Claude Cottet, Jean Boujard, Véronique Beaud, Jean-Luc Delacroix, Nicole Pedroletti, Jean-Paul Bernasconi, Alain Duraffourg, Daniel Burdeyron, Michel Bailly, Roman Charpentier, Philippe Gotteland, Nelly Vaufrey, Raphaël Perrin, Michel Humbert-Brun, Jean-Daniel Maire, Bernard Faure, Maxime Morand Mermet, Jérôme Fortier,

ABSENT : Néant

POUVOIRS :

Christian David a donné pouvoir à Nicole Gindre, Claude Cottet a donné pouvoir Thierry Vidaillet, Véronique Beaud a donné pouvoir à Jean-Yves Comby, Nicole Pedroletti a donné pouvoir à Philippe Passot, Jean-Paul Bernasconi a donné pouvoir à Ludovic Sonney, Alain Duraffourg a donné pouvoir à Bernard Abel, Roman Charpentier a donné pouvoir à Jean-Pierre Jacquemin, Nelly Vaufrey a donné pouvoir à Alain Mouret, Jean-Daniel Maire a donné pouvoir à Bernard Vuillard

Soit 40 présents et 9 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 5 mars 2014, datée du 27 février 2014, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Le Président, Francis Lahaut annonce le prochain conseil communautaire :
- le mercredi 14 avril 2014 (Salle des fêtes de Saint Claude à 19h)

Madame Norma Paillissé et Monsieur Jean-François Demarchi se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séance, ils sont élus à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1 COMMUNICATIONS OFFICIELLES

- 1-1 Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 8 janvier, 29 janvier et 19 février 2014
- 1-2 Décisions prises par le Président du n°72-2013 à 5-2014
- 1-3 Date du prochain Conseil Communautaire (installation du nouveau Conseil Communautaire)
- 1-4 Stade Edouard Guillon : classement
- 1-5 Zone de Planchamp : modification du cahier des charges
- 1-6 Article 133 du code des marchés publics : recensements 2013 des marchés passés par la Communauté de communes
- 1-7 Etat des contentieux : la communauté de communes a actuellement 4 contentieux en cours :
 - 1/ Copropriété Lacuzon : la copropriété a différents contentieux à l'encontre du maître d'œuvre, du syndic, etc...ceci consécutivement à l'incendie de janvier 2009. La communauté de communes est copropriétaire.
 - 2/ Recours d'un agent : le contentieux s'élève à environ 1 000 €. La communauté de communes a donné ses conclusions, elle n'a pas de réponse de la partie adverse.
 - 3/ Arrêté du 8 octobre 2012 du Préfet de la région Franche Comté portant approbation du Schéma Régional Eolien
L'Etat vient de répondre aux écritures de la Communauté de communes toutefois elles ne lui ont pas encore été transmises.
 - 4/ Arrêté préfectoral du 5 juillet 2013 instaurant une zone de protection de biotope :
Le tribunal administratif a été saisi par la Communauté de communes le 9 janvier 2014 ; à ce jour l'Etat n'a pas répondu à ses écritures.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013

Le compte-rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

3 ADMINISTRATION GENERALE

3-1 Projet de territoire / contribution de la communauté de communes au SCOT : approbation

La nouvelle communauté de communes Haut Jura Saint Claude issue de la fusion des communautés de communes du Plateau du Lizon, de Val de Bienne et des Hautes Combes a été créée le 1er janvier 2011.

Dans un premier temps, l'ensemble des projets des 3 communautés de communes a été repris dans leur quasi intégralité, cela faisait partie du « pacte » de fusion.

Cependant après 2 ans et demi, il a semblé indispensable de se projeter dans l'avenir et donc de mener une réflexion qui pourrait prendre la forme d'un projet de territoire.

L'opportunité de la mise en œuvre d'un projet de territoire été confortée par le fait que toutes les communes de la communauté de communes ont délégué leur compétence au PNR du Haut Jura pour l'élaboration d'un SCOT, celui-ci est actuellement en cours d'élaboration et prend en compte le territoire des 6 communautés de communes qui constituent le bassin d'emploi de Saint Claude.

De plus, en matière de fonds européens, des renégociations ont lieu, de nouvelles orientations vont être données pour la période 2014/2020 ; les contrats de plan Etat/région sont en cours de négociation, là aussi pour la période 2014/2020 et il en est de même pour le contrat de Massif du Jura. Bien évidemment ces trois types de contrats vont donner de nouvelles orientations, ne retenir que certaines thématiques qui seront peut être reprises dans un futur contrat de Pays du Haut-Jura avec le conseil régional (l'actuel contrat de Pays avec le conseil régional a été prolongé d'une année jusqu'en 2014). De plus le conseil général lui aussi établit différents plans départementaux (très haut débit, tourisme, déplacements, etc...). Il convient donc de se situer d'ores et déjà pour pouvoir au mieux utiliser les opportunités qui pourraient se présenter dans les prochaines années.

Aussi la communauté de communes a fait appel à un cabinet d'étude pour l'assister dans la mise en œuvre de ce projet de territoire en lien avec la DDT et le PNR du Haut Jura. Plusieurs réunions se sont tenues, à l'ensemble de celle-ci ont été invités les conseillers municipaux, des réunions thématiques ont eu lieu.

Un diagnostic et un programme d'actions (44 fiches) ont été établis par le cabinet.

Leur mise en œuvre dépendra d'une part des capacités techniques, des moyens humains et financiers qui seront mis en œuvre par la communauté de communes et de la volonté de la nouvelle assemblée de donner priorité à certaines actions par rapport à d'autres mais aussi en fonction des financements qui vont aller en se raréfiant que ce soit ceux de la région, de l'Etat, du conseil général ou de l'Europe et qui

seront de plus en plus ciblés sur des thématiques précises notamment la compétitivité, l'emploi mais aussi pour certains contrats l'hébergement touristique, les transports, etc.

Monsieur Philippe Passot précise que ce projet de territoire a un caractère symbolique puisqu'il a été réalisé après trois ans de mise en œuvre de la Communauté de Communes mais aussi est adopté par l'assemblée qui se réunit pour la dernière fois avant la nouvelle mandature. Il constitue un message d'espoir pour les habitants de la Communauté de Communes, c'est un outil fédérateur pour la Communauté de Communes.

Parmi les actions qui se dégagent de ce projet de territoire, on peut retenir les transports, l'économie dont tout spécialement le tourisme mais aussi l'agriculture et la sylviculture, bien évidemment, l'industrie n'est pas oubliée, notamment à travers le thème de l'attractivité du territoire. Il prévoit aussi des interventions sur le patrimoine bâti.

Le conseil communautaire décide, par 47 voix pour et 2 abstentions d'approuver ce projet de territoire.

3-2 SIDEC : Modifications des statuts : approbation

Le SIDEC sollicite de la communauté de communes, membre de ce syndicat mixte, son accord sur les modifications des statuts qu'il envisage.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité ces nouveaux statuts tels qu'ils sont élaborés actuellement.

4 PERSONNEL

5 FINANCES

5-1 Approbation du compte administratif 2013

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Francis LAHAUT doit se retirer de la salle après avoir fait la présentation du compte administratif.

Monsieur Francis Lahaut commente le compte administratif en ces termes :

En fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 15 555 688.32 € pour un montant de dépenses de 12 726 505.63 € soit un excédent de fonctionnement de 2 829 182.69 €. En 2012, l'excédent était de 2 598 049.48 €

Le chapitre 011 « charges à caractère général » n'appelle pas beaucoup de remarques, presque conforme à la prévision.

Le chapitre 011 représente 10,33 % des dépenses

Quelques explications sur certains comptes :

Compte 6065 « livres disques » concernent essentiellement les achats de livres à la médiathèque

Compte 611 « contrat de prestations de services » : correspond à la gestion du gymnase de Val de Bièvre par la ville de Saint-Claude pour un montant de 44 178.75 €, sont inclus également dans cet article les prestations de services pour la piscine du Martinet (eau, tonte, surveillance), le nettoyage des locaux par des privés et le transport des œuvres pour le musée de l'abbaye donations Guy Bardone-René Genis

Le compte 617 « Etudes et recherches » regroupe les frais d'étude sur les enjeux du territoire, Viaregio, l'étude sylviculture, l'étude maison de santé.

Au compte 62878 « A d'autres organismes » c'est essentiellement la taxe de séjour reversée à l'EPIC tourisme

*Le chapitre 012 « Frais de personnel » représente 21,04 % des dépenses
A noter que sur ce chapitre, il n'a pas été payé sur l'exercice 2013, les frais de personnel pour la piscine du Martinet pour la saison d'été pour un*

montant de 30 382,75 € ainsi que la participation pour l'entretien du stade de Molinges pour le 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2013 pour un montant de 7 039,19 €

Le chapitre 014 « atténuations de produits » qui correspondent aux attributions de compensation représente 34,05 % des dépenses

Le chapitre 65 « autres charges courantes » représente 28,16 % des dépenses.

Dans ce chapitre figurent notamment les frais au SICTOM pour 1 867 194 €, au SMAHJ pour 128 264,67 €, au PNR pour 28 545,56 €

La subvention à l'OT pour 241 726,20 €, la participation à l'ASF pour 180 000 €

Une participation au budget SPANC pour 2 275,37 € et au budget des 'activités économiques pour 52 008 €

Le chapitre 66 « charges financières » représente 3,03 % des dépenses
Il regroupe les intérêts des emprunts et les ICNE

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » représente 16,70 % des recettes. Il s'agit des résultats cumulés des exercices antérieurs constatés au 31/12/2012.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » représente 58,32% des recettes

Dans ce chapitre est inscrit la recette des taxes foncières et d'habitation pour 3 322 258 €. Ainsi que la CVAE, la TASCOM et les IFR qui constituent des recettes non modulables.

Le chapitre 74 « dotations et participations » est égale à 19,38%

Ce chapitre correspond principalement aux dotations de l'Etat

En investissement:

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 533 176,78 € pour un montant de dépenses de 4 803 142,45 € soit un excédent de 730 034,33 €, (en 2012 l'excédent d'investissement était de 538 190,71 €).

1) Le budget annexe SPANC

En fonctionnement, ce budget s'équilibre.

Toutefois, une participation de 2 275,37 € du budget général a été nécessaire (alors que juridiquement ce budget devrait être équilibré).

2) Le budget activités économiques :

3-1 Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre avec une participation du budget général pour un montant de 52 008 €.

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 139 252,35 €

3-2 l'investissement :

L'excédent d'investissement s'élève à 118 792,06 € (contre 54 117,62 € en 2012).

Le capital des emprunts s'élève à 218 832,75 €

A noter que le solde des subventions concernant le dossier 'Les emboinchats ' a été encaissé soit 36 226,63 € du FNADT et 118 447,00 € de la région

De plus, il a été vendu une cellule du Curtillet à « Giorgio motoculture » pour un montant de 68 820 €, une autre cellule à « Protecthoms » pour un montant de 113 465 € et un terrain à Batifranc (RGF) pour un montant de 20 332 €

3) Budget Lotissement des Orchidées

Il reste à vendre les parcelles 1,2, 5 et 6 d'une superficie totale de 4 349 m² au prix de 27 € HT le m² soit pour un total de 117 423 €

Pour des raisons comptables, la chaufferie, les réseaux d'assainissement et les VRD ont été sortis de l'actif du budget des orchidées et transmis au budget général, de façon à céder ces équipements à la mairie d'Avignon pour que cette dernière puisse récupérer le FCTVA (92 100 €)

Cette recette a été imputée au CA 2011 du budget principal.

De plus, la commune d'Avignon versera sur 2014/2015 une subvention de 30 000 €

Avec ces éléments, le déficit prévisionnel serait de 170 574.97 €.

4) Budget annexe lotissement Fontaine Benoît

Ce budget fait apparaître un excédent de 10 481.71 €.

Mais ce résultat n'est pas significatif, car toutes les dépenses externes n'ont pas été payées à savoir les frais d'acte, la borne d'assainissement, les frais SIDEK, l'intégration de l'assiette foncière comptabilisée actuellement au budget principal et il reste à vendre la parcelle n°14 pour une superficie de 2 740 m2.

5) Budget annexe maisons de santé :

Actuellement les dépenses sont imputables seules à la maison de santé du Lizon ; étant précisé que la maison de santé des Hautes-Combes est prise en compte dans le budget principal car elle est située en ZRR et de ce fait n'est pas assujettie à la TVA.

Ce budget fait apparaître un déficit de 19 607,13 €.

Là aussi sur ce budget, le résultat n'est pas significatif car seules des études ont été réalisées.

M. Chevassu Raymond, doyen d'âge, est désigné pour présider, il demande au conseil communautaire de Haut-Jura Saint-Claude, de délibérer et d'adopter le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Francis LAHAUT, Président, qui se présente comme suit :

1) Budget Principal :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		538 190.71		2 598 049.49		3 136 240.20
Opérations De l'exercice	4 803 142.45	4 994 986.07	12 726 505.63	12 957 638.83	17 529 648.08	17 952 624.90
TOTAUX	4 803 142.45	5 533 176.78	12 726 505.63	15 555 688.32	17 529 648.08	21 088 865.10
Résultats de clôture		730 034.33		2 829 182.69		3 559 217.02
TOTAUX CUMULES	4 803 142.45	5 533 176.78	12 726 505.63	15 555 688.32	17 529 648.08	21 088 865.10
RESULTATS DEFINITIFS		730 034.33		2 829 182.69		3 559 217.02

2) Budget annexe : SPANC (assujetti à la TVA)

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		2 103.65				2 103.65
Opérations De l'exercice	1 388.27	2 090.79	87 969.44	87 969.44	89 357.71	90 060.23
TOTAUX	1 388.27	4 194.44	87 969.44	87 969.44	89 357.71	92 163.88
Résultats de clôture		2 806.17				2 806.17
TOTAUX CUMULES	1 388.27	4 194.44	87 969.44	87 969.44	89 357.71	92 163.88

RESULTATS DEFINITIFS		2 806.17				2 806.17
-----------------------------	--	-----------------	--	--	--	-----------------

3) Budget annexe : Activités économiques (assujetti à la TVA)

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		54 117.62		4 527.81		58 645.43
Opérations De l'exercice	337 531.37	402 205.07	515 102.41	510 575.34	852 633.78	912 780.41
TOTAUX	337 531.37	—	515 102.41	515 103.15	852 633.78	971 425.84
Résultats de clôture		456 322.69		0.74		118 792.06
TOTAUX CUMULES	337 531.37	456 322.69	515 102.41	515 103.15	852 633.78	971 425.84
RESULTATS DEFINITIFS		118 791.32		0.74		118 792.06

4) Budget annexe : Lotissement les orchidées (assujetti à la TVA)

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	459 853.11			20 109.14	459 853.11	20 109.14
Opérations De l'exercice	—	12 857.58	12 857.58	29 646.00	12 857.58	42 503.58
TOTAUX	459 853.11	12 857.58	12 857.58	49 755.14	472 710.69	62 612.72
Résultats de clôture	446 995.53			36 897.56	410 097.97	
TOTAUX CUMULES	459 853.11	12857.58	12 857.58	49 755.14	472 710.69	62 612.72
RESULTATS DEFINITIFS	446 995.53			36 897.56	410 097.97	

5) budget annexe : Lotissement Fontaine Benoit (assujetti à la TVA)

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs			142 894.43		142 894.43	
Opérations De l'exercice			470 536.91	623 913.05	470 536.91	623 913.05
TOTAUX			613 431.34	623 913.05	613 431.34	623 913.05
Résultats de clôture				10 481.71		10 481.71
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES			613 431.34	623 913.05	613 431.34	623 913.05
RESULTATS DEFINITIFS				10 481.71		10 481.71

6) budget annexe : Maison de santé du Lizon (assujetti à la TVA)

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
Résultats antérieurs Opérations De l'exercice	19 607.13				19 607.13	
TOTAUX	19 607.13				19 607.13	
Résultats de clôture	19 607.13				19 607.13	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19 607.13				19 607.13	
RESULTATS DEFINITIFS	19 607.13				19 607.13	

Il y a lieu :

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Raymond Chevassu précise qu'il s'abstiendra sur ce compte administratif compte tenu des inquiétudes concernant l'avenir avec l'importance des projets qui sont prévus.

Le conseil communautaire, avec 1 voix contre et 1 abstention, approuve le compte administratif 2013 de la Communauté de communes, les comptes administratifs des 5 budgets annexes : « SPANC », « activités économiques », « lotissement les Orchidées » à Avignon les St Claude, du « lotissement Fontaine Benoit » à Molinges et « Maison de santé du Lizon » à Saint-Lupicin.

5-2 Approbation du compte de gestion 2013

Les comptes de gestion du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 dressés par le trésorier Monsieur Michel DAUBORD sont en concordance avec les comptes administratifs de l'administration.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
- l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2013, par le comptable, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur qui n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

5-3 ASF : Approbation du compte administratif 2013

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Francis LAHAUT doit se retirer de la salle après avoir fait la présentation du compte administratif.

M. Chevassu Raymond, doyen d'âge, est désigné Président et demande au conseil communautaire de Haut-Jura Saint-Claude après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de délibérer et d'adopter le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur Francis LAHAUT, Président,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de l'atelier des savoir-faire en date du 27 février 2014

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs Opérations De l'exercice		11 602,20				11 602,20
	18 930,84	28 629,67	288 691,33	295 484,23	307 622,17	324 113,90
TOTAUX	18 930,84	40 231,87	288 691,33	295 484,23	307 622,17	335 716,10
Résultats de clôture		21 301,03		6 792,90		28 093,93
TOTAUX CUMULES	18 930,84	40 231,87	288 691,33	295 484,23	307 622,17	335 716,10

RESULTATS DEFINITIFS		21 301,03		6 792,90		28 093,93
---------------------------------	--	------------------	--	-----------------	--	------------------

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2013 de la régie à autonomie financière de l'Atelier des Savoir-Faire.

5-4 ASF : Approbation du compte de gestion 2013

Le compte de gestion du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 dressé par le trésorier Monsieur Michel DAUBORD est en concordance avec le compte administratif.

Monsieur Francis Lahaut, président, tient à remercier les services pour le travail accompli à l'occasion de la mise en œuvre de ces comptes administratifs.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
- l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

5-5 Affectation du résultat 2013

Le budget principal de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 2 829 182.69 €
- un excédent d'investissement de : 730 034.33 €

Il est proposé d'affecter 300 000.00 € en section d'investissement au compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés' et 2 529 182.69 € en section de fonctionnement au compte 002 'excédent de fonctionnement'

Pour les budgets annexes, il est proposé de reprendre les résultats en l'état, à savoir :

- budget annexe SPANC :

Compte 001 'excédent d'investissement ' 2 806.17 €

- budget annexe activités économiques :

Compte 002 'excédent de fonctionnement ' 0.74 €

Compte 001 'excédent d'investissement ' 118 791.32 €

- budget annexe lotissement les orchidées :

Compte 002 'excédent de fonctionnement ' 36 897.56 €

Compte 001 'déficit d'investissement ' 446 995.53 €

- budget annexe lotissement Fontaine Benoit :

Compte 002 'excédent de fonctionnement ' 10 481.71 €

- budget annexe maisons de santé :

Compte 001 'déficit d'investissement ' 19 607.13 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'affectation de ces résultats.

M. Smaniotto quitte la salle

5-6 Fonds de concours 2013 : affectations / compléments

Par délibérations des 12 juin 2013, 11 septembre 2013 et 18 décembre 2013, le conseil communautaire a procédé à l'attribution des fonds de concours 2013 aux communes.

Il convient maintenant de compléter définitivement ce dossier.

Comme suite à la demande de Monsieur le Sous-préfet, il convient pour les communes de Larrivoire et des Molunes de préciser le montant des travaux pour lesquels les fonds de concours de la Communauté

de Communes sont sollicités (ceux-ci ne doivent pas dépasser la soule restant à la charge de la commune).

En ce qui concerne les Molunes, il s'agit de travaux d'un montant de 18 199.86 € HT relatifs au remplacement du système de sécurité incendie du gîte de la Vie Neuve. L'ensemble de ces travaux ne bénéficie d'aucune subvention, le fonds de concours 2013 est de 1 100 € et se cumule à ceux de 2011 (3 000 €) et 2012 (2 487 €).

Pour Larrivoire (cumul des fonds de concours 2012/2013 pour un montant de 4 377 €), les travaux concernés sont ceux de la réalisation d'un auvent de la salle de convivialité dont le coût s'élève à 59 345.73 € TTC (aides attendues 20 043 €).

Enfin, en ce qui concerne la commune de Coiserette, Monsieur le Maire, par courrier du 26 février 2014 demande le cumul avec le fond de concours de 2014 (2013 : 2 505 €).

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de donner suite aux demandes des communes de Larrivoire, Les Molunes et Coiserette.

5-7 Demande de subvention : Festival Azimut 2014

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Union Sportive de la Pesse pour l'organisation de la manifestation Azimut Festival qui aura lieu les 3-4 et 5 Octobre 2014

Monsieur le Président précise que les subventions ne sont accordées qu'après examen par le bureau et seulement dès lors qu'une subvention est sollicitée par les demandeurs (aucune subvention n'est accordée automatiquement). Les manifestations aidées doivent apporter une contribution au tourisme.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'attribution de cette subvention qui sera inscrite au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif 2014.

M. Smaniotto regagne la salle

6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6-1 Projet de développement touristique du territoire : adoption

La Communauté de Communes a compétence en matière de tourisme, notamment en ce qui concerne l'accueil, l'information, la promotion à l'exception toutefois de l'animation qui relève de la compétence de chacune des communes. En effet, la Communauté de Communes n'a pas la compétence en matière de sports et de culture, qui généralement génèrent un certain nombre d'animations. Toutefois, la Communauté de Communes attribue, compte tenu de l'intérêt touristique de certaines animations culturelles ou sportives, des subventions exceptionnelles.

Il est rapidement apparu qu'il existait un certain nombre de réflexions issues notamment du syndicat mixte de développement touristique des Hautes Combes et qu'il convenait de les présenter, de les reformuler sous forme d'un projet global, ceci pour les activités essentiellement hivernales mais aussi en prenant en compte les « 4 saisons ». Par délibération du 21 septembre 2011, le conseil communautaire a créé un comité consultatif (au sens de l'article L 5211-4-1 du CGCT, c'est-à-dire associant des personnes extérieures) qui a remis ses conclusions en juin 2012.

Suite aux réflexions menées par ce comité consultatif, il a été fait appel à un bureau d'études qui a d'une part repris les suggestions, a réalisé un diagnostic et a fait un certain nombre de propositions qui constituent le « projet de développement touristique » soumis aujourd'hui au conseil communautaire.

Il est à noter que se sont jointes, à l'initiative de la Communauté de Communes, les communes de La Pesse, Les Moussières, Lajoux ainsi, bien évidemment, que de l'office du tourisme (notamment en matière d'hébergement).

Ont participé à l'élaboration de ce projet de territoire les partenaires institutionnels qui ont été invités à une réunion pour la présentation de celui-ci projet le 12 novembre 2013 (l'Etat, le commissaire de Massif, le conseil régional, le conseil général, le comité départemental de tourisme, le comité régional de tourisme étaient présents).

Ce projet s'articule autour de 5 thématiques :

- Facilité l'accès au territoire (13 actions),
- Conforter la gouvernance des activités existantes (26 actions),
- Adapter les activités aux besoins de la clientèle (9 actions),
- Renouveler l'offre de loisir (16 actions),
- Développer l'offre de séjour (13 actions).

Parmi ces 77 fiches action, 43 concernent les « 4 saisons » et non pas exclusivement la saison hivernale.

Ces actions ont été ventilées en deux tranches (une tranche 1 qui pourrait être 2014/2018 et une tranche 2, 2019/2020 - l'échéance 2020 est prise en compte pour se « calquer » sur les futurs contrats de plans Etat/Région, les fonds européens, le contrat de massif).

Le coût total de ces actions s'établit à 2 333 000 € (dont 1 276 000 € au titre des 4 saisons) : pour la Communauté de Communes la dépense est de 1 552 000 €, pour l'office du tourisme 203 000 € (sachant qu'un certain nombre d'actions demanderont sans doute des missions d'ingénierie ou de compléments qui devront être chiffrés) pour la commune de Lajoux la dépense est évaluée à 60 000 €, pour la commune de La Pesse à 430 000 € et pour la commune des Moussières à 88 000 €.

La commune de La Pesse s'est prononcée favorablement sur ses fiches actions le 24 janvier 2014, la commune des Moussières a délibéré favorablement le 20 février 2014, ainsi qu'un accord de principe de la commune de Lajoux.

Il est précisé que parallèlement à ce projet, le PDIPR de l'ensemble du territoire a été revu et a été adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 11 septembre 2013.

D'autres actions sont menées dans le domaine touristique par la Communauté de Communes avec le musée de l'Abbaye Donations Guy Bardone-René Genis, l'atelier des savoir-faire, accessoirement le conservatoire de musique, la médiathèque, la piscine du Martinet.

De même des communes membres sollicitent la Communauté de Communes pour les fonds de concours qu'elle attribue à des opérations à caractère touristique.

Bien évidemment, s'ajoutent des actions ponctuelles menées par la Communauté de Communes, notamment pour les travaux lourds d'amélioration ou d'entretien du PDIPR, au titre de sa participation au collectif « itinérance » (en 2014-2015-2016) du conseil régional, etc.

Monsieur Comby précise que ce plan de développement touristique concerne en grande partie la saison hivernale et qu'il a repris les conclusions du comité consultatif. Il est désormais dans l'attente de la mise en œuvre par l'office du tourisme d'un véritable schéma territorial de développement touristique.

Par ailleurs, il s'inquiète de la suite qui sera donnée à ce projet.

Monsieur le Président précise que la suite dépendra en grande partie des financements extérieurs qui seront mis en œuvre sur la période 2014-2020 (fonds européens, contrat de plan état-région, contrat de massif, etc).

Toutefois, ce projet est le reflet de la volonté du territoire de s'impliquer dans le domaine du tourisme.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le projet de développement touristique du territoire.

6-2 Maison de santé du Lizon : Acquisition du terrain d'assiette à la commune de Saint-Lupicin

Suite à l'étude menée par le Pays du Haut-Jura sur l'opportunité d'un projet de santé sur le territoire, il a été décidé de la réalisation d'une maison de santé sur la commune de Saint-Lupicin.

Le projet de santé labellisé par L'ARS (Agence Régionale de Santé) est porté par l'Association de professionnels « Pôle de Santé du Plateau du Lizon ».

La commune de Saint-Lupicin propose la cession d'un terrain communal pour y réaliser la construction, à savoir la parcelle AS 742 d'une superficie de 3 009 m², et ce à l'euro symbolique.

Il convient aussi de définir les modalités d'entretien futur du terrain et des équipements communs ainsi que les créations de servitude qui grèveront la parcelle.

⇒ La commune de Saint-Lupicin s'engage à assurer le déneigement, l'entretien des espaces verts, de l'éclairage public et également de la voirie jusqu'à sa rétrocession à la commune.

⇒ La voirie sera rétrocédée à la commune dès lors qu'elle aura réalisé le lotissement prévu sur la parcelle AS 636

⇒Création d'une servitude d'accès au profit de la parcelle AS 751.

⇒Création d'une servitude de passage des réseaux secs et humides pour la desserte de la parcelle AS 636

⇒ Création d'une servitude pour la construction par la commune d'un bassin de rétention sur la parcelle AS 742 destinée à la construction de la maison de santé

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de procéder à l'acquisition de la parcelle AS 742 à Saint Lupicin à l'euro symbolique,
- d'autoriser la création des servitudes ci-dessus citées
- de donner tous pouvoirs au président à l'effet de signer l'acte notarié qui sera rédigé par l'étude Millet-Buscoz, et toutes pièces afférentes

6-3 Maison de santé du Lizon : Approbation du permis de construire et autorisation de le déposer

Par délibération du 5 juin 2013, le bureau de la communauté de communes a désigné le maître d'œuvre de la maison de santé du Lizon.

Ce choix a pu être établi après que le projet de santé du Lizon ait été labélisé par l'ARS le 25 juin 2012, que la maîtrise d'ouvrage initialement confiée par la commune de Saint-Lupicin à l'OPH ait été transférée à la communauté de communes et que le programme ait été établi en lien avec l'association « pôle santé du Plateau du Lizon » (APSPL)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer le permis de construire, ses pièces annexes et ses éventuelles pièces modificatives ultérieures.

6-4 Maison de santé du Lizon : Adoption du plan de financement – demande de subventions

En l'état actuel du dossier de la maison de santé du Lizon le coût de celle-ci est évalué à 920 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Ce montant sera précisé lors de l'adoption de l'APD qui devrait intervenir à la fin du premier semestre 2014.

Il convient d'adopter le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :

Conseil régional (au titre du contrat de Pays) : (acquis)	130 000 €
FNADT : (acquis)	100 000 €
Conseil Général :	184 000 € (1)
DETR 2014 :	138 000 €

La soulte soit 368 000 € fera l'objet d'un emprunt dont une partie de l'annuité sera incluse dans le loyer que versera l'association « Pôle Santé du Plateau du Lizon (APSPL) » porteuse du projet de santé, étant précisé que la commune de Saint-Lupicin s'engage à garantir les loyers sur une durée de 20 ans (durée d'amortissement de l'emprunt).

(1) 20 % attendus du fait que la construction est à ossature bois

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le plan de financement et sollicite les aides de l'Etat (DETR 2014) et du conseil Général au taux maximum.

6-5 Maison de santé des Hautes Combes : approbation de l'APD

Par délibération, le conseil communautaire du 20 mars 2013 a adopté le programme du relais de santé de la Pesse. Le bureau communautaire lors de sa séance du 16 octobre 2013 a désigné le maître d'œuvre et autres prestataires.

Depuis lors, le maître d'œuvre du relais santé a dressé l'esquisse, le dossier de permis de construire (déposer le 09/12/2013) et l'APS.

Il convient à ce stade d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) qui permettra de passer à la phase consultation des entreprises.

Le coût prévisionnel des travaux (bâtiment et abords) y compris la maîtrise d'œuvre est de 450 000 € TTC ; les stationnements privés (11 places environ) sont inclus dans la 1^{ère} tranche de la plateforme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier « APD » établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

7 ECONOMIE

7-1 Budget annexe des activités économiques : Approbation de l'APD / Adoption du plan de financement de l'implantation de l'entreprise ACCEO à l'ex-gendarmerie des Bouchoux

Par délibération du 18 décembre 2013 la communauté de communes a approuvé le projet d'aménagement de l'ancienne gendarmerie des Bouchoux.

Par délibération du bureau de la Communauté de communes du 8 janvier 2014 le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre a été approuvé (le contrat initial ayant été approuvé le 3 avril 2013 par le bureau).

Après que diverses réunions aient eues lieu, il convient d'approuver l'APD avec une tranche ferme de travaux pour un montant 963 000.92 € HT et trois tranches conditionnelles pour un montant total de 102 351.05€ HT correspondant aux travaux suivants : aménagement de la terrasse, finition des logements RDC, R+1, R+2 ; finition aménagements R+3 et combles). Les tranches conditionnelles pourront être affermies dans un délai maximum de 3 ans (sans indemnité).

Ces tranches conditionnelles se justifient par le fait que le plan de financement tel qu'adopté lors du conseil communautaire du 18 décembre 2013 est extrêmement contraint. Ces tranches conditionnelles seront éventuellement affermies en fonction du résultat de la consultation.

En ce qui concerne le plan de financement tel qu'exposé dans la délibération du 18 décembre 2013, l'aide au titre de la DETR 2013 du fait de sa non utilisation par la Communauté de Communes a été annulée (l'acte de vente de la caserne des Bouchoux par la commune des Bouchoux à la Communauté de Communes n'a pas été signé du fait qu'actuellement le dossier n'est pas assez avancé, notamment en ce qui concerne le contrat de location, les coûts définitifs, les financements définitifs et les termes exactes du contrat de location-vente avec la société ACCEO), il convient donc de solliciter la DETR 2014 à hauteur de 300 000 €.

Dans ces conditions, le plan de financement serait le suivant :

Conseil général (acquise) :	200 000 €
Conseil régional :	150 000 €
DETR 2014 :	300 000 €
Commune des Bouchoux (délibération du 21/01/14) :	70 000 €

Les conditions de la location-vente avec Accéo sont identiques à celles mentionnées dans la délibération du 18 décembre 2013.

Le conseil communautaire décide, par 48 voix pour, 1 abstention :

- d'adopter l'APD tel que décrit ci-dessus
- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une aide au titre de la DETR 2014 de 300 000 € et une aide du conseil régional de Franche-Comté de 150 000 €

8 TOURISME

8-1 Office du tourisme : approbation du compte administratif 2013

Les statuts de l'office du tourisme du Haut-Jura prévoient que ses budgets doivent être approuvés par le conseil communautaire.

Le compte administratif 2013 a été approuvé le 24 février 2014 par le comité de direction.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 428 408.02 € et les dépenses d'exploitation à 423 258.53 €, faisant apparaître un excédent de 5 149.49 €.

Monsieur Jean-Louis Millet souhaite savoir pourquoi les charges de personnel ont augmenté.

Monsieur Greusard fait état d'un mail d'un des membres du conseil d'administration de l'office du tourisme qui soutient que des charges à hauteur de 37 000 € n'ont pas été imputées sur l'exercice 2013 et reportées sur 2014.

Monsieur Gindre, vice-président et président de l'office du tourisme, précise que l'office du tourisme a des charges importantes de personnel, notamment du fait de maladie mais aussi du fait des agences postales. Aussi, il a été demandé à la commune de Saint-Claude la gratuité du local qu'il occupe, la commune de Saint-Claude l'a accordée pour 2013 et 2014. En ce qui concerne le loyer du point accueil de Lajoux, la commune a accepté que le loyer 2013 soit payé en 2014. En outre, 21 000 € de factures en 2013 ont été payées en 2014.

L'office du tourisme a travaillé pour que la taxe de séjour soit réellement acquittée, l'augmentation en 2013 est importante par rapport à 2012.

Madame Paillissé précise que l'office du tourisme est un outil important au service de l'ensemble du territoire. La mise en œuvre du site internet est importante et donne de bons résultats. Il est nécessaire que l'office du tourisme ait des financements à la hauteur de ses ambitions.

Le conseil communautaire décide, par 48 voix pour, 1 voix contre d'accepter le compte administratif 2013 de l'Office du Tourisme

8-2 Office du tourisme : Approbation du rapport d'activités 2013 et du plan triennal d'actions 2014-2016

Les statuts de l'office du tourisme Haut Jura Saint Claude prévoient en son article 16 (alinéa 3) qu' « une convention d'objectifs doit être passée entre la communauté de communes et l'office du tourisme Haut Jura Saint Claude ». Il est rappelé que l'office du tourisme Haut Jura Saint Claude est une régie à autonomie financière et morale à caractère industriel et commercial et est régie par le code du tourisme ainsi que par le code général des collectivités territoriales.

Il est donc soumis ce jour au conseil communautaire la convention d'objectifs « 2014-2016 » approuvée par le comité de direction de l'office du tourisme lors de sa séance du 24 février 2014.

Parmi les objectifs que se donne l'office du tourisme figurent à l'article 3 :

- le classement en catégorie II et la certification Qualité Tourisme de l'office du tourisme,
- la mise en œuvre d'actions en faveur des hébergements pour les inciter à s'intégrer dans des filières thématiques,
- la commercialisation des séjours thématiques

Il est proposé dans ces conditions d'adopter cette convention étant précisé que son exécution pourra faire l'objet de révisions annuelles.

En outre, le même article 16 prévoit que le conseil communautaire en application de l'article R 133-15 du code du tourisme approuve le rapport annuel d'activités de l'office du tourisme,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes Haut Jura Saint Claude et l'office du tourisme pour 2014 à 2016
- d'approuver le rapport d'activité 2013 de l'office du tourisme.

8-3 Adhésion à l'association « animation touristique Haut Jura Saint Claude »

Il convient de rappeler que la communauté de communes n'a pas la compétence animation, ni même l'office du tourisme.

Avant la fusion des communautés de communes, le syndicat mixte de développement touristique des Hautes Combes avait cette compétence « animation », toutefois celle-ci n'a pas été prise, du fait que la communauté de communes qui certes possède certains équipements culturels et sportifs, ne dispose pas d'un lieu pour procéder à des animations d'envergure (hormis la salle des Dolines) et elle n'a pas la compétence de manière générale en matière de culture et de sports.

Aussi, compte tenu du fait que l'animation du territoire constitue un complément indispensable au développement du tourisme, il vous est proposé d'adhérer à l'association « animations touristique Haut Jura Saint Claude » qui est régie par la loi 1901 dont le siège est à la maison des associations de Saint Claude.

Le montant de la cotisation annuelle est de 15 €.

Le conseil communautaire décide par 48 voix pour, 1 abstention, d'adhérer à cette association.

8-4 Office du tourisme : budget 2014 : décision modificative n°1 : approbation

Il convient d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif de l'office de tourisme qui a été approuvée par le comité de direction le 24 février 2014.

Cette DM d'un montant de 5 149.49 € permet la prise en compte du résultat 2013 en recettes et l'inscription d'un montant équivalent en dépenses à l'article « dépenses imprévues ».

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget primitif 2014 de l'Office du tourisme.

8-5 ASF : sentier des savoir-faire : approbation du cheminement / baux emphytéotiques / servitudes / conventions avec les collectivités

Par délibération du 18 décembre 2013, le conseil communautaire a approuvé l'itinéraire du sentier des Savoir-Faire et autorisé le président à signer les documents relatifs à l'emprise foncière notamment concernant les parcelles AE 272 et 262 ; il convient de préciser que M. Lançon Robert est usufruitier et que M. Lançon Bernard est nu propriétaire.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification ci-dessus.

9 ENVIRONNEMENT

9-1 PDIPR : Gorges de l'Abîme : demande de subventions

Le sentier des Gorges de l'abîme se situe sur la commune de Saint-Claude. Il est entretenu par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dans le cadre de sa compétence sur l'entretien des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le sentier consiste en une boucle d'environ 2 kilomètres. A la suite d'un éboulement durant l'hiver 2010-2011, la partie « retour » de la boucle a été interdite ; en outre, durant l'hiver 2012-2013, les intempéries ont rendu dangereux les passerelles et le sentier de l'Abîme a dû être interdit dans sa totalité.

Le coût des travaux s'élève à 193 793.86 € TTC (délibération du bureau du 29 janvier 2014)

Il est proposé de solliciter le commissaire de massif, le PNR du Haut-Jura et le conseil général pour obtenir une aide pour ces travaux consistant essentiellement à la mise en œuvre de deux passerelles métalliques.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les travaux des gorges de l'abîme
- d'autoriser le Président à solliciter du commissaire de massif, du PNR du Haut Jura et du conseil général pour des subventions pour financer les travaux.

9-2 Schéma directeur des déplacements doux : demande de subvention au conseil général

Les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude prévoient notamment à l'article 5-2-1 « mettre en œuvre une politique de déplacements alternatifs et 'doux' en étudiant et en mettant en œuvre des itinéraires réservés à la pratique exclusive de moyens de locomotion non motorisés et/ou collectifs ».

Actuellement, il n'existe pas a priori de liaisons douces existantes, hormis le PDIPR et le schéma réalisé par le conseil général relatif aux boucles cyclables.

Il est envisagé de réaliser une étude sur les déplacements doux. Le cahier des charges du conseil général impose la consultation de l'ensemble des communes et de faire l'inventaire des dossiers qui existent à ce jour.

A ce jour, les communes de Saint Claude, la Pesse, Villard sur Bièvre, Lajoux, Lavans les St Claude, Saint Lupicin, Les Moussières et Rogna se sont d'ores et déjà déclarées intéressées.

Le coût de cette étude est évalué à 20 000 € TTC. Il est proposé de solliciter le conseil général en complément à la délibération du 18 décembre 2013 pour une subvention de 50% soit un montant de 10 000 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise :

- la réalisation d'une étude sur les déplacements doux conformément au cahier des charges du conseil général du Jura
- le président à solliciter une subvention de 10 000 € pour la réalisation de cette étude

10 LOGEMENT / HABITAT

10-1 Lotissement les Orchidées : participation de la commune d'Avignon les St Claude

Actuellement, il reste à vendre les parcelles 1,5 et 6. Les parcelles 3,4,7 et 8 ont été vendues. La parcelle n°2 fait l'objet d'une réservation (délibération du conseil communautaire du 12 juin 2013).

Le prix de vente a été fixé par le conseil communautaire lors de sa séance du 23 janvier 2013 à 27 € HT du m², soit 32.30 € TVA sur marge incluse.

Initialement, dans le dernier budget prévisionnel de ce lotissement, la parcelle n°8 d'une contenance 2 842 m² était prise en compte pour une valeur nulle étant cédée à l'OPH de Saint-Claude.

La commune d'Avignon les Saint-Claude se propose de donner une participation à la Communauté de Communes pour ce lotissement à hauteur de 30 000 € correspondant à un montant forfaitaire de valorisation du terrain cédé à l'OPH ; en effet, la Communauté de Communes n'a pas directement la compétence en matière d'actions sociales. Il convient de préciser que la participation de la commune d'Avignon les Saint Claude sera versée en deux fois en 2014 et en 2015

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette participation et l'impute au budget annexe du lotissement « Les Orchidées ».

11 CULTURE

11-1 Médiathèque Communautaire tête de réseau : Attribution du lot n° 5

Par délibération du 2 mai 2012, le conseil communautaire a approuvé l'APD de la construction de la médiathèque communautaire tête de réseau.

A ce jour, les consultations ont permis d'attribuer tous les lots (délibérations des 20 mars 2013 et 12 juin 2013) sauf le lot 14 (garage) et le lot 5 (étanchéité), déclarés infructueux.

La nouvelle consultation pour le lot 14 peut être différée, cet ouvrage n'étant construit qu'en toute fin de chantier. L'attribution du lot 5 par contre est obligatoire car « bloquant » le commencement des travaux, au risque de remettre en cause le projet architectural.

Après deux autres consultations en marché à procédure adaptée (MAPA) infructueuses ; une quatrième consultation négociée a été lancée auprès de 8 entreprises précédemment identifiées, la maîtrise d'œuvre ayant réévalué la prestation à 441 324 € TTC.

Deux offres sont parvenues :

Entreprise Maréchal pour un montant de 117 709.69 € TTC

Entreprise ECB pour un montant de 480 000 € TTC

A l'analyse, il s'avère que l'offre Maréchal est très incomplète. Elle ne comprend pas la fourniture et pose des lanternes et annexes soit environ 2/3 du marché. Elle n'a pas pu être complétée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise ECB pour un montant de 480 000 € TTC
- d'autoriser le président à signer le marché

11-2 Médiathèque Communautaire tête de réseau : conditionnement : demande de subvention

Dans le cadre des travaux de la médiathèque tête de réseau dans l'ancien bâtiment ex-banque de France à Saint-Claude, il est nécessaire avant la mise en cartons pour le déménagement ; d'envisager le dépoussiérage de tous les documents, ainsi que leur conditionnement.

Le coût du conditionnement est évalué à 7 193 € H.T soit 8 631.60 € TTC

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses
conditionnement 8 631.60 € TTC

Recettes
Subvention Etat (DRAC) 4 315.00 €
Participation de la Communauté de
Communes 3 631.60 €

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un fond ancien (environ 5 200 ouvrages) et qu'il n'est pas encore catalogué ; par conséquent, il n'est pas à la disposition du public. Son conditionnement et son dépoussiérage sont des opérations relativement longues ; aussi, il convient de les engager en amont par rapport à la livraison de la future médiathèque, de façon à ce que l'ensemble de ce fond soit catalogué et répertorié et en bon état au moment d'intégrer les nouveaux locaux.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité :
- le conditionnement des ouvrages de la médiathèque tête de réseau
- de solliciter l'Etat (DRAC) d'une subvention de 4 315.00 €

12 SPORT

12-1 Gymnase du Plateau du Lizon : Avenants aux marchés de travaux.

Vu la délibération en date du 23 mars 2010 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation BBC du gymnase du Plateau à Lavans les St Claude.

Vu la délibération en date du 20 mars 2013 approuvant le financement initial.

Vu les travaux en plus ou en moins envisagés en cours de chantier entraînant les incidences suivantes :

Réhabilitation BBC du Gymnase du Plateau - Avenants aux marchés de travaux

Marché SIDEC	lots	Intitulé du lot	Entreprise attributaire	Total TTC	Variations TTC	TOTAL TTC	Délai supplémentaire en jours	Raisons principales
13E001	1	VOIRIE RESEAUX DIVERS	SJE	43 039,79 €	- 5 826,91 €	37 212,88 €		Suppression des réparations de la piste
13E002	2	GROS ŒUVRE	ZOZ	45 409,24 €	11 765,15 €	57 174,39 €	15	Local pellets en béton, divers modifications
13E003	3	CHARPENTE	AVENIR BOIS STRUCTURE	13 775,47 €	- 1 405,04 €	12 370,43 €		Modifications des auvents
13E004	4	COUVERTURE ZINGUERIE CAPTEURS SOLAIRES	OBTP	113 666,70 €	1 508,19 €	115 174,89 €		Modifications des capteurs
13E007	7	MENUISERIES INTERIEURES	PAGET	17 842,83 €	2 898,49 €	20 741,32 €	20	Reprises des sablières et modification des stocks pellets
13E008	8	ISOLATION INTERIEURE	PAGET	118 952,41 €	17 980,64 €	136 933,05 €	56	Protection du bandage autour des cibles, changement des vitres façade EST
13E009	9	ISOLATION EXTERIEURE	LONS ISO	13 940,40 €	942,51 €	14 882,91 €	15	Surface supplémentaire
13E010	10	PLATRIERIE PEINTURE	PEINTUR'COLOR	19 432,15 €	- 5 149,98 €	14 282,17 €		Suppression de rangements SAM
13E011	11	ELECTRICITE	SCEB	10 364,85 €	768,00 €	11 132,85 €		Diverses modifications
13E012	12	CHAUFFAGE AERAIQUE	PICARD SA	128 122,70 €	7 993,88 €	136 116,58 €	45	Modification réseau ACS mitigés
13E013	13	VENTILATION MECA NIQUE CONTROLÉE	PICARD SA	36 155,08 €	455,68 €	36 610,76 €		Isolation de gaines en combles
13E014	14	CHAUFFERIE BOIS	PICARD SA	52 579,75 €	4 174,04 €	56 753,79 €		Modification stockage (sac) et alimentation pellets
13E015	15	PLOMBERIE SANITAIRE	PICARD SA	8 450,94 €	1 318,85 €	9 769,79 €	35	Mise aux normes de mitigeur (antilégitimelle)
13E016	16	SERRURERIE	MARCOU	27 094,18 €	1 308,42 €	28 402,60 €	30	Suppression de rangements , ajout de porte sectionnelle SAM
TOTAUX				648 826,49 €	38 731,92 €	687 558,41 €		

Considérant que ces travaux en plus et en moins doivent faire l'objet d'avenant aux marchés de travaux correspondants.

Considérant que la variation globale représente un taux de 4.76 %

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'accepter le avenants n°1 ci-dessus
- d'autoriser le président du SIDEC, mandataire de maîtrise d'ouvrage à signer les avenants
- de s'engager à assurer le financement correspondant

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h30.

-----ooOoo-----

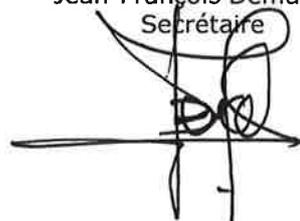
Francis Lahaut
Président



Norma Paillissé
Secrétaire



Jean-François Demarchi
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 6 mars 2014



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.